



## Politique de Golf Canada relative au code vestimentaire

La Politique relative au code vestimentaire vise à maintenir des normes d'habillement raisonnables et appropriées lors des compétitions de Golf Canada. Tous les compétiteurs et cadets doivent respecter la Politique relative au code vestimentaire de Golf Canada dans tous les clubs hôtes.

La Politique relative au code vestimentaire de Golf Canada est en vigueur lors de toutes les compétitions de Golf Canada, conjointement au code vestimentaire du club hôte.

Il appartient au Comité du tournoi de juger de la tenue vestimentaire. Un compétiteur qui enfreint la Politique relative au code vestimentaire ne peut pas prendre le départ; si l'infraction est découverte en cours de jeu, le compétiteur ou le cadet fautif doit rectifier sa tenue dans les meilleurs délais.

### Tenues permises :

- Les hommes doivent porter des polos de golf avec collet (les cols roulés sont permis). Les shorts sont permis, sauf les shorts de rugby ou de style cargo (à poches plaquées).
- Les femmes peuvent porter des pantalons, shorts, jupes-shorts, pantalons corsaires ou robes. Les polos et chemisiers avec col en V ou col roulé, ainsi que sans manches, sont permis. Il est permis de porter le haut à l'extérieur de la ceinture. Le col échancré ou la taille dévoilée sont interdits.
- La casquette ou la visière doit être portée vers l'avant.

### Tenues interdites :

- Les jeans ou pantalons en denim, peu importe la couleur, les pantalons raccourcis ou shorts à bord effiloché, les shorts de tennis ou de rugby, les pantalons ou shorts de style cargo (avec poches plaquées), les hauts bain de soleil ou les débardeurs, les maillots en filet ou résille, les tenues de conditionnement (coton ouaté), les t-shirts.
- Casquettes ou visières à l'intérieur du pavillon, sauf si le club hôte le permet.
- Sandales, y compris les sandales avec crampons mous.
- Si le club hôte impose des restrictions additionnelles, les compétiteurs en seront informés.
- Tout autre tenue inappropriée telle que décidé par le Comité du tournoi.

### Chaussures

Le port de chaussures à crampons traditionnels (peu importe la composition, c.-à-d. en céramique, en plastique, etc.) et à crampons partiellement ou entièrement faits de métal, peu importe le design si le métal peut venir en contact avec le terrain, est interdit en compétition, y compris durant les rondes d'exercice officielles.

**Note :** La pénalité pour infraction à cette condition est la **disqualification**.

**Cadets** : Le port de chaussures à semelle de caoutchouc lisse est exigé (c.-à-d. espadrilles ou souliers de course). Les sandales, les chaussures à bout ouvert et les chaussures de golf avec crampons traditionnels en métal ou crampons mous sont interdites.

**Note** : Une infraction à cette condition peut entraîner le retrait de l'inscription du compétiteur.